

QUI CONTACTER?

Au national	FSCF	MMA
Pour la convention	partenariat@fscf.asso.fr 01 43 38 50 57	Christophe Guesnon christophe.guesnon@mma.fr 02 43 41 71 30
Pour les assurances	Tony Hersard tony.hersard@fscf.asso.fr 01 43 38 65 71	Laurent Pastor laurent.pastor@mma.fr 02 47 59 09 60

TOUT SAVOIR SUR LE PARTENARIAT...

FSCF - MMA

Aujourd'hui **MMA** c'est 3,4 millions de sociétaires et cliens avec un réseaux de proximité au travers des 1761 agences en France. MMA est partenaire de nombreux sports avec plus de 1,5 millions de licenciés, plus d'une dizaine de fédérations sportives et des milliers d'associations.

Au delà du partenariat "sportif" la SARL Paquet, agence MMA au service de ses clients depuis 1984, accompagne les licenciés de la **Fédération sportive et culturelle de France** en leur permettant de pratiquer leur sport sereinement en gérant l'intégralité des assurances.

Ce partenariat fait donc de MMA le partenaire officiel et l'assureur de la FSCF.

Ce guide présente les axes de collaboration retenus. Il apporte également quelques pistes pour engager une réelle collaboration au niveau territorial, départemental ou local.









Partenariat FSCF - MMA

Le partenariat national

La convention entre MMA et la FSCF a été renouvelée le 1 septembre 2022 pour deux ans.

PARTENARIAT... CA VEUT DIRE QUOI?

MMA, partenaire officiel de la Fédération sportive et culturelle de France participe au développement et soutient les manifestations nationales FSCF. La Fédération quant à elle assure une visibilité de la marque MMA à l'ensemble de ses associations et licenciés sur le territoire national.

LA COLLABORATION FSCF-MMA

Actions	Engagements MMA	Engagements FSCF
Manifestations nationales	Financement et développe- ment des manfestations nationales de la FSCF ainsi que des goodies à destina- tion des manifestations nationales FSCF	Distribution de goodies à l'ensemble des bénévoles des manifestations nationales
Communication	Publication sur son site internet du logotype FSCF et une présentation synthétique et institutionelle	Afficher MMA comme "parte- naire officiel "sur l'affiche des manifestations nationales Publier sur son site internet le logotype et une présentation synthétique et institutionelle de MMA Assurer la présence de deux pages par an dans le magazine Les Jeunes
Evénements institutionels		La FSCF met à disposition de MMA un stand lors de son Congrès National.
Catalogue assurance	Financement du catalogue assurance	Envoi du catalogue assurance aux associations et CD/CR

Partenariat FSCF – MMA

Le partenariat sur le territoire

Chaque année la FSCF fait parvenir son catalogue assurance à l'ensemble de ses associations affililées ainsi qu'à ses comités régionaux et départementaux.

UNE ASSURANCE MULTI-ACTIVITÉ...

Dans une démarche d'amélioration de ses services rendus aux adhérants, la FSCF met à disposition un **catalogue des assurances** avec une couverture complète et des garanties bien adaptées à la multi-activité. Les associations FSCF bénéficient de tarifs négociés avec des garanties sur mesure. MMA est à l'écoute des besoins des souscripteurs et possède une connaissance approdonfie du monde associatif.

La FSCF et son partenaire MMA vous proposent deux formules adaptées à votre situation :

- Pack association : couvre la responsabilité civile de l'association ainsi que la responsabilité civile des dirigeants.
- Pack activité : assurance individuelle accident couvrant les licenciés l'ayant souscrite s'ils se blessent eux mêmes lors de leurs activités dans l'association (entrainements, compétitions, galas).

... AINSI QUE D'AUTRES ASSURANCES

Grâce au partenariat noué avec MMA, la Fédération propose à ses associations affiliées ainsi qu'à ses adhérents licenciés la possibilité de souscrire à d'autres contrats d'assurances. Ces couvertures permettent de proposer un **large panel d'assurances** à l'ensemble des personnes évoluant dans l'environnement fédéral leur permettant ainsi de disposer de tarifs et garanties très avantageux :

- Assurance dommages aux biens : assurance couvrant les locaux et biens matériels de l'association pour les vols et dégradations, incendies, dégâts des eaux, bris de glace, dommages électriques...
- Contrat auto-mission : il se substitue au contrat d'assurance auto de l'adhérent ou du salarié de l'association qui effectue un déplacement pour le compte de l'association.
- **Protection judirique** : couvre l'association de toute réclamation amiable ou judiciaire PAR ou CONTRE elle et lui permet de bénéficier d'une assistance juridique.
- Garanties des accidents de la vie : à destination de toute personne physique licenciée à la FSCF et permettant d'être couvert lors d'un accident survenant dans le cadre de la vie privée. Cette assurance peut venir en complément de l'assurance Pack Activité (couverture hors de la vie associative).
- Mutuelle des salariés: la FSCF et MMA proposent aux associations employeurs de soucrire un contrat répondant aux accords négociés avec la branche du sport.